



FACULTÉ
**MÉDECINE, MAÏEUTIQUE,
SCIENCES DE LA SANTÉ**
Université Catholique
de Lille 1875

Formation Auxiliaire de Puériculture (IFAP)

Diplôme d'État – Rentrée Septembre 2026

Contact : Aurore Dengremont
aurore.dengremont@univ-catholille.fr
03 20 21 86 63

AFPC
CFA partenaire
contact@afpc-formation.com
03 20 91 79 79

www.fmms.fr



@fmmslille

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.



Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

Ce métier peut s'exercer à l'hôpital (services de pédiatrie, néonatalogie, maternité), dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), les instituts médicoéducatifs ou encore les pouponnières à caractère sanitaires ou sociales.

15 PLACES
DISPONIBLES

PROGRAMME

Une formation en alternance de 18 mois*

**Formation possible en 1 an si allègement pour les personnes titulaires de certains diplômes : aide-soignant, ambulancier, baccalauréat professionnel services aux personnes et aux territoires (SAPAT), accompagnement soins et services à la personne (ASSP)*

Formation théorique de 10 modules répartis en 5 blocs :

BLOC 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale

BLOC 2 : Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration

BLOC 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

BLOC 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne

BLOC 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Formation clinique répartie en 4 périodes de stages, dont 2 chez l'employeur :

- > Structures publiques ou privées
- > Au moins une période auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique



POUR QUI ?

Les conditions d'accès à la formation d'Auxiliaire de Puériculture sont :

- Avoir au moins 17 ans à la date d'entrée en formation
- Pas de diplôme préalable requis, la formation est ouverte à tous



OBJECTIFS

Les objectifs de la formation sont :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques sur le développement de l'enfant (physique, psychologique et social)
- Connaître les besoins fondamentaux de l'enfant
- Acquérir les compétences techniques en termes d'hygiène, de surveillance et de prise en charge de l'enfant
- Apprendre à travailler en collaboration en équipe interdisciplinaire
- Développer des compétences relationnelles (avec les enfants et leur famille)



CANDIDATURES ET TARIFS

La formation s'effectue par la voie de l'apprentissage*.

**Pour être éligible à un contrat d'apprentissage, il faut être âgé de moins de 30 ans à la date de conclusion du contrat (sauf personne en situation de handicap)*

Pas d'épreuve de sélection mais un entretien avec l'employeur (Article 10 du décret du 10.06.2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au DEAP)

Les démarches d'inscriptions sont à effectuer auprès de l'AFPC. Vous pourrez ensuite être mis en relation avec des potentiels employeurs. (www.afpc-formation.com)

L'ensemble du coût de la formation est pris en charge par le CFA (**AFPC Santé Retraite**)

L'apprenti est rémunéré par son employeur en fonction de son âge. Aides possibles (Carte génération Hauts-de-France, aides au permis de conduire...)



POURSUITE D'ÉTUDES

Une fois le Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture obtenu (DEAP) obtenu, il existe plusieurs poursuites d'études possible :

- Si vous êtes bacheliers, vous pouvez poursuivre votre formation et préparer le Diplôme d'État d'Infirmier. Les candidatures se font sur dossier via la plateforme Parcoursup.
- Si vous n'êtes pas titulaire d'un baccalauréat mais que vous cumulez trois ans d'exercice professionnel, vous pouvez candidater, via les épreuves de sélection spécifiques, pour intégrer les formations préparant au Diplôme d'État d'Infirmier et au Diplôme d'État d'Éducateur de jeunes enfants par exemple.



LIEU DE FORMATION

Faculté de Médecine, Maïeutique, Sciences de la Santé
Campus Humanité • 2 rue Théodore Monod • 59465 LOMME Cedex



**Université
Catholique
de Lille 1875**